

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 11 juin 2025

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

REBOUX Alain (CCVAI)

POUVOIRS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par PRADIER Bruno (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Convention de participation financière 2025-2027 avec l'agence d'information sur le logement de la Loire et de la Haute-Loire (ADIL)

Date de transmission de l'acte: 24/06/2025

Date de reception de l'AR: 24/06/2025

042-244200614-DE2025_1806_10-DE

A G E D I

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

L'ADIL Loire Haute-Loire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les missions suivantes à l'échelle du département de la Loire, de la Haute-Loire et de la CCVAI :

- Information du public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite. Une territorialisation de cette mission devra être recherchée à une échelle infracommunautaire en fonction des besoins identifiés ;
- Mise en œuvre, au bénéfice de ses membres et notamment de la CCVAI, d'actions de conseil et d'expertise sur les questions juridiques et financières liées au logement.

Dans la mise en œuvre de ces missions, l'ADIL Loire Haute-Loire doit contribuer sur plusieurs aspects à la mise en œuvre des objectifs de la CCVAI :

- en favorisant les parcours résidentiels pour tous les ménages par une meilleure information individualisée sur les dispositifs existants (accession à la propriété, aides en matière de travaux d'amélioration des logements...) ;
- en jouant un rôle de support d'information de proximité pour les dispositifs opérationnels mis en œuvre à l'échelle de l'Agglomération ;
- en participant aux travaux d'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'habitat de la CCVAI ;
- en apportant une expertise juridique aux partenaires dans le suivi des situations d'habitat indigne ;
- en contribuant à améliorer la connaissance des comportements des ménages et de la demande de logement ;
- en mobilisant les acteurs locaux sur les questions liées à l'habitat

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE le Président à signer la convention de reversement au département de la Loire dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) pour l'année 2025

Article 2 : STIPULE que les montants précis seront définis selon la maquette financière du Pacte et ajustés en fonction des dépenses réelles

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 18/06/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 26 06 25
et de la publication le : 24 06 25*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 24/06/2025
Date de réception de l'AR: 24/06/2025
042-244200614-DE2025_1806_10-DE
A G E D I